

APPEL A PROPOSITIONS

POUR UN

ATELIER DE REFLEXION PROSPECTIVE (ARP)

Adaptation aux changements environnementaux en Mer Méditerranée : Quelles recherches et quels partenariats?

Edition 2012

Date de clôture de l'appel à propositions
Le 29/06/2012 à 18h00

Adresse de publication de l'appel à propositions
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/MedMer>

MOTS-CLES

Recherches transversales Nord- Sud interdisciplinaires. Vulnérabilité et adaptation des écosystèmes, des usages et des sociétés au changement global et aux événements extrêmes. Anthropisation des interfaces terres mer, du littoral et des zones côtières. Gestion intégrée, politiques publiques, systèmes de gouvernance et systèmes de formation. Evolution des ressources biologiques, de leur mode d'exploitation et sécurité alimentaire.

DATES IMPORTANTES

CLOTURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Les propositions d'ARP doivent être envoyées
sous forme électronique (« dossier de soumission pour un ARP » en trois parties)
impérativement avant la clôture de l'appel à propositions :

LE 29/06/2012 A 18H00 (HEURE DE PARIS)

à l'adresse maurice.heral@agencerecherche.fr

(voir « Modalités de soumission »)

DOSSIER DE SOUMISSION PAPIER

Une version imprimée du dossier de soumission signée par tous les partenaires devra être
envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard :

Le 29/06/2012 à 24h00 le cachet de la poste faisant foi,

à l'adresse postale :

Monsieur Maurice Héral
Responsable du département ERB
ANR
ARP – MedMer
212 rue de Bercy
75012 Paris

CONTACTS

Maurice Héral

maurice.heral@agencerecherche.fr

01 78 09 80 33

**Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document
avant de déposer une proposition.**



SOMMAIRE

- 1. Définition d'un Atelier de Réflexion Prospective (ARP)**
 - I.1. Objectifs**
 - I.2. Composition, fonctionnement**
- 2. L'atelier de réflexion prospective « Adaptation aux changements environnementaux en Mer Méditerranée : Quelles recherches et quels partenariats ? »**
 - 2.1 Préambule**
 - 2.2 Les deux axes de l'ARP**
 - 2.3 Composition de l'ARP**
 - 2.4 Durée de l'ARP**
- 3. Procédures d'évaluation**
 - 3.1 Critères de recevabilité des dossiers**
 - 3.2 Les étapes de la procédure**
 - 3.3 Critères d'évaluation des propositions**
 - 3.4 Calendrier**
- 4. Suivi des ateliers de réflexion prospective**
- 5. Règles de financement**
- 6. Procédure de soumission des propositions**
- 7. Délai et adresse de réception des propositions**



L'ANR lance un appel à propositions pour un atelier de réflexion prospective (ARP) sur la thématique «Adaptation aux changements environnementaux en Mer Méditerranée : Quelles recherches et quels partenariats?».

Cette réflexion sera menée en relation avec trois départements de l'ANR :

- Environnement et ressources biologiques
- Biologie et santé
- Sciences humaines et sociales

L'ANR ne financera qu'un seul ARP qui pourra, le cas échéant, être constitué du regroupement de plusieurs projets reçus. Pour être recevable une proposition doit s'inscrire dans les termes de référence décrits ci-après et répondre aux critères de partenariat décrits ci dessous.

1. Définition d'un atelier de réflexion prospective

1.1- Objectifs

Un Atelier de Réflexion Prospective (ARP) a pour objet :

- de stimuler la réflexion prospective autour de problématiques scientifiques nouvelles ; il s'agit de réaliser des synthèses de travaux prospectifs, de réfléchir aux tendances lourdes, aux incertitudes majeures, aux avenir possibles, ainsi qu'aux thèmes de recherche pour répondre à ces avenir possibles.
- de rassembler tous types de partenaires potentiels de projets de recherche autour de ce thème pour les préparer à répondre à d'éventuels Appels à Projets.

Il est lancé par un ou plusieurs départements de l'ANR.

Un atelier de réflexion prospective (ARP) n'a pas pour objet d'effectuer des travaux de recherche (fondamentale, appliquée, R&D).

Il est organisé en réunions périodiques permettant de rassembler des experts de haut niveau des deux rives de la Méditerranée. Les réunions se déroulent selon un protocole ordonné de construction du raisonnement.

Il donne lieu à un rapport présentant les synthèses de travaux, les analyses prospectives, et l'identification des besoins de R&D. Ce rapport est destiné à l'ANR et rendu public.

Les résultats de l'ARP peuvent conduire l'ANR à lancer un nouveau programme.

Sa durée peut aller de six à dix-huit mois. Il est possible qu'une même personne soit présente dans plusieurs propositions.



1.2- Composition, fonctionnement

Les membres des ateliers de réflexion prospective appartiennent en priorité à des organismes publics ou privés ayant un intérêt commun dans les champs de la recherche et de l'innovation, notamment organismes publics de recherche, universités, centres techniques, entreprises, associations, agences, etc.

La nature des participants composant l'ARP est étroitement dépendante des objectifs de chaque atelier de réflexion prospective. Toutefois les principes généraux régissant la composition des consortiums sont les suivants :

- l'association entre les acteurs et les utilisateurs de la recherche,
- l'assemblage de compétences nécessaire pour traiter l'ensemble des questions spécifiées dans l'appel à propositions,
- la taille critique pour être représentatif de la communauté Méditerranéenne (Nord- Sud) sur la problématique traitée,
- la capacité à coordonner et à gérer un réseau de partenaires,
- la capacité à stimuler les échanges et à disséminer les connaissances.

Un groupement déjà constitué (GIP, GIS, association) ou toute entité légale composée de partenaires indépendants peut prétendre à être le seul participant d'un atelier de réflexion prospective dans la mesure où sa composition et ses objectifs sont en adéquation avec l'ensemble des conditions exprimées dans le cadre de l'appel à propositions.

Un ARP est composé du coordinateur et des membres.

Le coordinateur assure les aspects organisationnels propres à l'activité de l'ARP. Il assure l'interface avec l'ANR en matière de gestion administrative et financière et en matière de contacts scientifiques et techniques.

Les membres d'un ARP sont formellement identifiés dans le consortium. Des membres supplémentaires peuvent être incorporés dans le consortium après accord de l'ANR. Les membres peuvent percevoir une part de l'aide ANR affectée à l'ARP. Les membres contribuent activement à la dynamique d'un atelier de réflexion prospective, à la production de documents, à l'organisation de tâches de communication, etc. Les rôles et les tâches qui leur sont affectés sont clairement définis dans le programme d'action de l'ARP.

L'ANR pourra financer les coûts d'animation et de coordination de l'ARP, la production de documents de veille et de synthèse, les actions de communication et de dissémination de l'information, les frais de déplacement d'experts et des membres de l'ARP.

L'ARP peut accueillir des partenaires externes. Les partenaires externes peuvent assister à certaines actions de communication et contribuer aux travaux de l'ARP. Les partenaires externes n'ont pas



nécessairement à être identifiés dans le consortium au moment de la constitution de la proposition. Les partenaires externes ne peuvent pas bénéficier de l'aide de l'ANR.

2. L'atelier de réflexion prospective «Adaptation aux changements environnementaux en Mer Méditerranée : Quelles recherches et quels partenariats? »

2.1 -Préambule

L'Europe et les pays riverains de la Méditerranée ont un destin économique, social, culturel et politique liés. Cela tient aux différences de développement économique, à l'histoire et à la proximité géographique. L'initiative Processus de Barcelone - Union pour la Méditerranée crée des conditions institutionnelles pour que soient prises des initiatives. Cet ARP s'intéresse à la mer Méditerranée qui n'avait pas fait l'objet d'une prospective spécifique de l'ANR, elle devra s'intégrer avec les 2 ARP précédemment développés sur cette zone géographique :

- l'ARP ANR PARME : Partenariats et Recherche en Méditerranée coordonnée par Agropolis International a publié en juin 2011 son rapport final (www.agropolis.fr/arp-parme) liant dans une vision intégratrice trois grands domaines :i) les hommes et les femmes, les sociétés et leurs territoires, ii) les ressources naturelles : les milieux, l'eau , les sols et l'énergie et iii) l'agriculture, l'alimentation et la santé,

- l'ARP ANR FUTOURAUMED qui a traité des problèmes des flux migratoires générés par le tourisme sur les 2 rives

Au-delà de l'ANR, dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, plusieurs initiatives ont déjà été prises. On peut notamment citer :

Les initiatives internationales coordonnées par :

- la CIESM (Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée),
- la FAO (Food Agriculture Organisation),
- le CGPM (Comité de Gestion des Pêches Méditerranéennes),
- le Plan Bleu dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/PAM),
- le Plan d'Action Prioritaire PAP RAC du PAM,
- l'Institut Euro Méditerranéen en Sciences du Risque,
- les Eranets Méditerranée SEAS-ERA, ARIMnet , les plateformes technologiques marines et maritimes (Aquaculture, pêches et Waterborne) et les différents contrats de recherches marines cofinancés par la Commission Européenne,
- le GID (Groupe Inter-académique pour le Développement) a organisé des rencontres entre



académies de la grande région, notamment dans le cadre du programme inter-académique méditerranéen (PARMENIDES).

Les initiatives nationales majeures :

- le réseau thématique HOMERE (HOMmes-Milieus-Environnements-culturRES) - Territoires et Sociétés, coordonné par la MMSH,
- le réseau d'observation SOERE MOOSE (Mediterranean Ocean Observing Systems on Environment) d'AllEnvi,
- les réseaux de surveillance opérationnelle Ifremer
- le programme inter-organismes MISTRALS coordonné par le CNRS
- l'IPEMED (Institut de prospective du monde méditerranéen) a engagé un exercice de prospective Méditerranée 2030 ;
- l'IMÉRA (Institut méditerranéen de recherches avancées) d'Aix-en-Provence contribue à construire l'interdisciplinarité future en mettant l'accent sur la dimension humaine des sciences ;
- l'AFD (Agence Française de Développement) est confrontée à la définition de programmes de coopération dans le long terme ;
- L'AIRD (Agence Inter établissements de Recherche pour le Développement) a pour fonction de financer des actions de coopération en matière de recherche utiles au développement.

Dans ce contexte, l'enjeu de cet ARP MedMer est de mettre en place une réflexion prospective destinée à :

- 1) identifier des questions prioritaires de recherche et d'innovation qui nécessitent aujourd'hui et dans les dix ans à venir des coopérations entre l'Europe et les pays de la Méditerranée,**
- 2) définir des modes opératoires pour faciliter les coopérations dans le domaine de la recherche, de la formation et de l'innovation.**

2.2 -Les deux axes de l'ARP «Adaptation aux changements environnementaux en Mer Méditerranée : Quelles recherches et quels partenariats? »

Le **premier axe de l'ARP** consiste à réfléchir aux questions prioritaires de recherche et d'innovation pour la Méditerranée au moins dans les dix prochaines années dans plusieurs domaines ainsi qu'aux interactions entre ces domaines :



- 1) Les ressources biologiques, leurs fluctuations et leurs usages, notamment la pêche, l'aquaculture et l'exploitation de la biodiversité : l'approche écosystémique sera promue en identifiant l'impact du changement global et particulièrement climatique, l'évolution historique des usages (techniques et consommation), des législations et des savoirs qui devraient nourrir les scénarios du futur et les mécanismes de gestion durable.
- 2) Les risques naturels et la vulnérabilité des écosystèmes et des sociétés : risques sismiques, tsunamis, niveau de la mer, perturbation du cycle de l'eau, événements extrêmes hydroclimatiques et hydrodynamiques ; analyse et scénarios pour l'adaptation des sociétés.
- 3) Les risques d'origine anthropique : contaminants chimiques d'origine continentale ou atmosphérique, eutrophisation, algues toxiques, pollution bactérienne, agents pathogènes et impacts sur la salubrité des produits et la santé. Conséquences des changements de flux de nutriments sur les réseaux trophiques ; conséquences de l'anthropisation des littoraux et de la concentration démographique dans les mégapoles en liaison avec PARME ; impact de la désalinisation de l'eau de mer.
- 4) L'évolution des transports maritimes et de leurs impacts environnementaux (espèces invasives, pollution hydrocarbures, antifouling...).
- 5) Le développement touristique et l'impact sur la santé des écosystèmes et leur préservation (Parcs marins, AMP...).
- 6) L'identité culturelle maritime et la diversité de ses expressions dans les grandes zones socioculturelles et géographiques, approche historique des dynamiques sociales liées aux ressources et aux développements des techniques de pêches (spécificité, diversité, évolution, construction navale, transports maritimes...), spécificité des îles et archipels.

Dans un premier temps, il s'agira de faire la synthèse des exercices de prospective qui ont été réalisés au cours des dernières années et des propositions pour l'action en résultant.

Dans un second temps, il conviendra de proposer des thématiques pluridisciplinaires, transversales et multi-échelles permettant de traiter dans leur globalité les questions scientifiques aux interfaces, destinées à assurer la pérennité du système marin méditerranéen, de ses fonctions écologiques et de ses usages.

Le deuxième axe de l'ARP consistera à proposer des modes opératoires pour faciliter les coopérations dans le domaine de la recherche, de la formation et de l'innovation. Il s'agira dans une vision à long terme de faciliter les coopérations en matières de recherches et d'innovations entre les 2 rives de la région méditerranéenne par la création d'outils communs comme : la bancarisation des données et des outils d'extraction et de valorisation, le partage de plateformes communes de modélisation ou de formation... Il sera recherché de proposer la création de zones atelier régionales transfrontalières représentatives des différents sous-systèmes méditerranéens et de suggérer les moyens de rendre interopérable les différentes données déjà acquises et de pérenniser les observations dans le long terme selon des protocoles standardisés. Ces stratégies devraient favoriser



la prise en compte des enjeux de gouvernance, d'innovation sociale, politique et technologique.

2.3 – Composition de l'ARP «Adaptation aux changements environnementaux en Mer Méditerranée : Quelles recherches et quels partenariats? »

Compte tenu des champs couverts par cet ARP et des points mentionnés ci-dessus, il est important que chaque domaine soit couvert par des spécialistes compétents. La présence de représentants de l'industrie des instances citoyennes et des gestionnaires est souhaitable, en rappelant toutefois que l'ARP vise, en priorité, à rassembler des scientifiques appartenant à des communautés différentes, en particulier des experts de la rive Sud et de la rive Est avec les divers partenaires concernés de l'Union Européenne (donc au-delà de la France).

2.4 –Durée de l'ARP

La durée de financement de l'atelier est de 18 mois. Une prolongation pourra être envisagée en fonction d'une part, des résultats obtenus et d'autre part, de l'évolution dans le temps du problème posé.

3. Procédure d'évaluation

3.1- Critères de recevabilité des dossiers

- Les dossiers de proposition devront utiliser le format du dossier-type téléchargeable sur la page web du présent appel à propositions.
- Les dossiers devront être soumis en version électronique.
- Aucune proposition soumise après la date de clôture de l'appel à propositions ne sera prise en compte.

3.2- Les étapes de la procédure

La procédure de traitement des propositions comprend les étapes suivantes :

- Examen de la recevabilité des dossiers ;
- Examen des propositions par des experts ;
- Pré-sélection des projets par l'ANR ;
- Audition des coordinateurs des consortiums pré-sélectionnés ;
- Négociation avec le consortium retenu sur le contenu technique et financier de la proposition en



fonction des remarques émises lors de l'évaluation.

Sur la base des propositions du panel d'experts, l'ANR se réserve le droit de proposer d'éventuels regroupements de propositions concurrentes ou évolutions de la liste des membres.

3.3- Critères d'évaluation des propositions

- *Pertinence de la proposition* : Qualité de traitement des sujets au regard des problématiques spécifiées dans l'appel à proposition : importance accordée à l'analyse prospective.
- *Qualité de la construction de la proposition* : Structuration de l'ARP et du programme d'activité. Qualité du schéma de coordination de l'ARP. Répartition des tâches et niveau d'implication des membres.
- *Qualité du consortium et complémentarité du partenariat* : Qualité des personnes proposées et complémentarité entre les partenaires au regard de la thématique de l'ARP. L'ARP devra être représentatif des parties prenantes de la thématique (laboratoires, industriels, fournisseurs de services, agences, associations, gestionnaires, etc.).
- *Qualité du coordinateur* : Capacité éprouvée du coordinateur sur le plan de l'interdisciplinarité et sur le plan de l'indépendance de jugement.
- *Impact d'un atelier de réflexion prospective* : Impact prévu de travaux sur la communauté scientifique et les professionnels concernés.
- *Gestion des ressources* : Adéquation entre le budget global et le programme d'activité de l'ARP.

3.4- Calendrier

L'examen et la sélection des propositions seront effectués courant septembre 2012. Le choix du (des) candidat(s) retenu(s) sera publié mi-octobre 2012.

4. Suivi des ateliers de réflexion prospective

Le suivi des ateliers, en fonction des jalons établis dans l'acte attributif de financement sera assuré par l'ANR.

Des rapports d'avancement (tous les 6 mois) et un rapport final en Français et en Anglais seront demandés, ainsi qu'une plaquette présentant le bilan pour une large diffusion.

Un représentant de l'ANR pourra assister, en tant qu'observateur, aux réunions organisées dans le cadre de l'ARP.

5. Règles de financement



Le montant des ARP est compris entre 50K€ et 200K€.

Il est recommandé que le financement de l'atelier soit attribué au coordinateur de l'ARP ou à un seul organisme désigné par le coordinateur responsable de l'animation de l'ARP. Toutefois si l'organisation de l'atelier le nécessite, l'aide ANR pourra être ventilée sur plusieurs partenaires.

Pour les organismes publics, à l'exception des EPIC, et pour les fondations de recherche, l'aide finance les moyens complémentaires nécessaires à la réalisation de l'opération. Pour les autres structures (EPIC, associations, entreprises...), l'ANR peut financer jusqu'à 100% du coût complet de l'opération.

Pour les entités soumises à la TVA, les dépenses sont calculées hors taxes, majorées le cas échéant pour les laboratoires publics de recherche de la TVA non récupérable. Pour les entités non soumises à la TVA, les dépenses sont calculées TTC.

Les aides de l'ANR ne pourront bénéficier qu'à des partenaires résidant en France. Toutefois, des partenaires étrangers peuvent prendre part à un atelier à condition d'assurer leur propre financement. Le coordinateur peut en revanche financer l'intervention ponctuelle d'experts étrangers.

Les bénéficiaires pourront faire exécuter une partie des travaux par des tiers extérieurs.

6. Procédure de soumission des propositions

Les dossiers de soumission à l'appel à propositions seront établis à partir du formulaire de soumission téléchargeable.

Partie 1 - administrative et financière

A - Fiche de synthèse

B - Fiche d'information des membres industriels et EPIC

C - Fiche d'information des membres d'organisme public de recherche

D - Synthèse financière de l'atelier

E - Fiche financière par membre individuel ou par membres regroupés par l'organisme d'appartenance

Partie 2 - scientifique et technique

F - Présentation du projet

Partie 3 - description du consortium

G - Description du consortium

Le CV détaillé du coordinateur devra être fourni (format libre).

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.



7. Délai et adresse de réception des propositions

Les propositions sont obligatoirement soumises:

- - – sous forme électronique, en un seul fichier, dans un format compatible avec MS-Word, avec les fiches financières au format Excel
- ET
- - en un document original signé et trois copies papier reliées.

Adresse de réception des dossiers :

L'exemplaire électronique est à adresser à : maurice.herat@agencerecherche.fr

Les exemplaires sur papier sont à adresser à :

Monsieur Maurice Héral
Responsable du département Environnement et Ressources biologiques (ERB)
ANR
ARP-MedMer
212 rue de Bercy
75012 Paris

Accusé de réception : Il sera accusé réception par voie électronique des dossiers reçus auprès du coordinateur de la proposition.

Contacts et informations : Maurice Héral : maurice.herat@agencerecherche.fr , tel 0178098033

Date limite de soumission des dossiers :

Pour les dossiers papier : 29 juin 2012 minuit, le cachet de la Poste faisant foi.

ET

Pour la soumission des dossiers électroniques : 29 juin 2012, 18h

